



LONNIYA

N° 7, Avril 2020

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

Revue du Laboratoire des Sciences Sociales et des Organisations

UFR : Sciences Sociales et Humaines



Sciences Sociales et Humaines

n°7, Avril 2020

Avril 2020

Dépôt légal : Deuxième trimestre 2020

© UJLOG 2020

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays. Côte d'Ivoire

Maquette et mise en pages :

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

ISSN : 2434-561X

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Prof. KONE ISSIAKA,

Professeur Titulaire de socio-anthropologie des organisations

Doyen de l'UFR : Sciences Sociales et Humaines de l'Université Jean Lorougnon Guédé Daloa, BP 150 Daloa

Directeur du Laboratoire Interuniversitaire des Sciences Sociales et des Organisations

REDACTEUR EN CHEF

Dr. Guéhi Zagocky Euloge

REDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Dr. Goin Bi Zamblé Théodore / Dr Mazou Hilaire

Correspondance : *www.lasso-ci.com* E-mail

: eulogemomo@yahoo.fr

goinbited@gmail.com

koneissiaka2@yahoo.fr

hilairemazou@yahoo.fr

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Présidents d'Honneur

Professeur KOUAKOU N'GUESSAN FRANÇOIS,
*Académicien (ASCAD), Professeur Titulaire (Emérite) Sociologie/
Anthropologie, Président Honoraire de l'Université de Bouaké
aujourd'hui Université Alassane Ouattara*

Professeur TIDOU ABIBA SANOGO, Professeur
TitulaireHydrobiologie/Écotoxicologie
*Présidente de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa,
Présidente de l'Association des Femmes Enseignantes-Chercheuses
de Côte d'Ivoire*

Membres

- Pr. Mouckaga Hughes, Histoire ancienne, Université Oumar Bongo, Libreville, Gabon
- Pr KARIM traoré, african studies, Mande studies association, university of Georgia
- Pr. Nouhouayi Jovite Albert, Sociologie et Philosophie, Université d'Abomey-Calavi, Benin
- Pr. Tingbé-Azalou Albert, Sociologie, Université d'Abomey-Calavi, Benin
- Pr. Maïga Alkassoum, Sociologie, Université de Ouagadougou, Burkina Faso
- Pr. Ibo Guehi Jonas, Environnement, Université d'AboboAdjamé, Côte d'Ivoire
- Pr. N'goran Kouakou François, Sociologie et Anthropologie, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire
- Pr. Koné Issiaka, Sociologie et Anthropologie, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire

- Pr. Andji-Yapi Yao Jonas, Représentant de l'AUF, Côte d'Ivoire
- Pr. Tamba Moustapha, Sociologie, Université Cheick Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Pr. Koné Tidiani, Hydrobiologie, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire
- Pr. Brou Emile Koffi, Géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire
- Pr. Dedy Seri Faustin, Sociologie et Anthropologie, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire
- Pr. Azoumana Outtara, Philosophie, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire
- Pr. Yahaya Diabi, Communication, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire

COMITE DE LECTURE INTERNATIONAL

- Kouaro Ouassa Monique (Maitre de Conférences) Sociologie. Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- Nassa Dadié Axel Désiré (Maitre de Conférences), Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (Côte d'Ivoire)
- Vanga Adja Ferdinand (Maitre de Conférences) Sociologie et Anthropologie. Université Péleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire)
- Imorou Abou Bakari, (Maitre de Conférences), Sociologie et Anthropologie, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- Gbémou Kokou Mawulikplimi (Maitre de Conférences) Sociologie. Université de Lomé (Togo)

- Hetcheli Kokou Folly Lolowou (Maitre de Conférences)
Sociologie. Université de Lomé (Togo)
- Dodji Hypolithe Amouzouvi (Maitre de Conférences)
Sociologie. Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- Kibora Ludovic (Maitre de Conférences) Anthropologie.
Centre National de Recherche Scientifique et
Technologique (Burkina Faso)
- Palé Augustin (Maitre de Conférences) Anthropologie. Centre
National de Recherche Scientifique et
Technologique (Burkina Faso)
- Paterne Mambo (Maitre de Conférences Agrégé) Droit.
Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)
- Kouakou Augustin (Maitre de Conférences Agrégé) Sciences
économiques. Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa
(Côte d'Ivoire)
- Gnabro Ouakoubo Gaston (Maitre de Conférences)
Histoire. Université Péleforo Gon Coulibaly Korhogo
(Côte d'Ivoire)
- Edinam Kola (Maitre de Conférences) Géographie.
Université de Lomé (Togo)
- Fourn Elisabeth (Maitre de Conférences) Sociologie.
Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- Gueu Denis (Maitre de Conférences) Sociologie/
Criminologie. Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody
(Côte d'Ivoire)
- Zerbo Yacouba (Maitre de Conférences) Histoire et
Archéologie. Université Ouaga I Professeur Joseph KiZerbo
(Burkina Faso)
- Fatoumata Badini / Kinda (Maitre de Conférences)
Sociologie. Université Ouaga I Professeur Joseph Ki-Zerbo
(Burkina Faso)
- Pohor Rubin (Maitre de Conférences) Sociologie.

- Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)
- Akaffou Doffou Sélastique (Maitre de Conférences)
Génétique et Amélioration des plantes. Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)
 - Kouassi Kouakou Lazare (Maitre de Conférences)
Hydrologie-Sédimentologie. Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)
 - Traoré Karidja (Maitre de Conférences) Botanique.
Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)

Recommandations aux auteurs

1. L'auteur doit envoyer à la revue, trois (3) exemplaires de son texte avec un résumé en français
2. L'article doit être dactylographié à interligne double et ne devra pas excéder vingt cinq (25) pages.
3. Tous les textes reçus par la revue sont soumis à divers lecteurs pour évaluation.
4. Lorsque le texte est jugé publiable, l'auteur doit envoyer à la revue, la version définitive sur disquette et sur papier en deux exemplaires (l'original et la photocopie)
5. L'auteur doit indiquer sur la disquette le logiciel et le type d'ordinateur utilisé.

Exemple : Windows 98/PC ou Word 7/Mac.

6. Une fois le texte publié, les manuscrits et les disquettes ne peuvent être réclamés.

L'auteur reçoit en revanche deux (02) tirés à part de l'article publié

SOMMAIRE

KOUTOU N’GUESSAN CLAUDE : CHANGEMENTS DE SYSTEME EDUCATIF ET FORMATION DES ENSEIGNANTS DU CYCLE PRIMAIRE EN COTE D’IVOIRE....	1-13
GBOHOU INNOCENT : LA MUTUELLE DE SANTE DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT URBAIN PRIVE A ABIDJAN A L’EPREUVE DE LA GOUVERNANCE SYNDICALE	14-30
KOUAKOU YAO MARCEL, DABIE PACOME : VELLEITE DE CREATION D’UN PARTI POLITIQUE A L’EPOQUE DU MONOPARTISME EN COTE D’IVOIRE : LE PARTI NATIONALISTE	31-47
ANE AMOIN JOSEPHINE EPSE KPAHE : LA GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET LE GENRE EN COTE D’IVOIRE	48-69
FREDERIC ARMEL MEMEL, SOPHIE PULCHERIE TAPE : GRAND-LAHOU A L’EPREUVE DE LA COMMUNALISATION EN CÔTE D’IVOIRE	70-85
OUASSA KOUARO MONIQUE : PERCEPTIONS SOCIALES DE LA GESTION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE LA PENDJARI PAR LES ACTEURS	86-104
GNELE JOSE EDGARD : LIBERATION DES ESPACES PUBLICS DANS LA VILLE DE PARAKOU : REGARDS RETROSPECTIFS, ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES	105-118
JEAN BRUNO ANTSUE : LA REECRITURE DE LA FIGURE IDENTITAIRE DU METIS DANS L’ŒUVRE ROMANESQUE D’HENRI LOPES	119-131
BLANCHARD MAKANGA : LA PLANETE TERRE SOUS GARROT OU L’HEURISTIQUE DE LA PEUR : UNE HERMENEUTIQUE SUR LA PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	132-140
BASSEMORY KONÉ, KOUADIO JOËL-HENRI GILLES ALOKO-N’GUESSAN, DOFFOU BRICE ANICET YAVO : CONNAISSANCES, ATTITUDES ET PRATIQUES DES ETUDIANTS DE L’UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET-BOIGNY (UFHB) VIS-A-VIS	

**DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES (MNT) : CAS DE L'HYPERTENSION
ARTERIELLE..... 141-162**

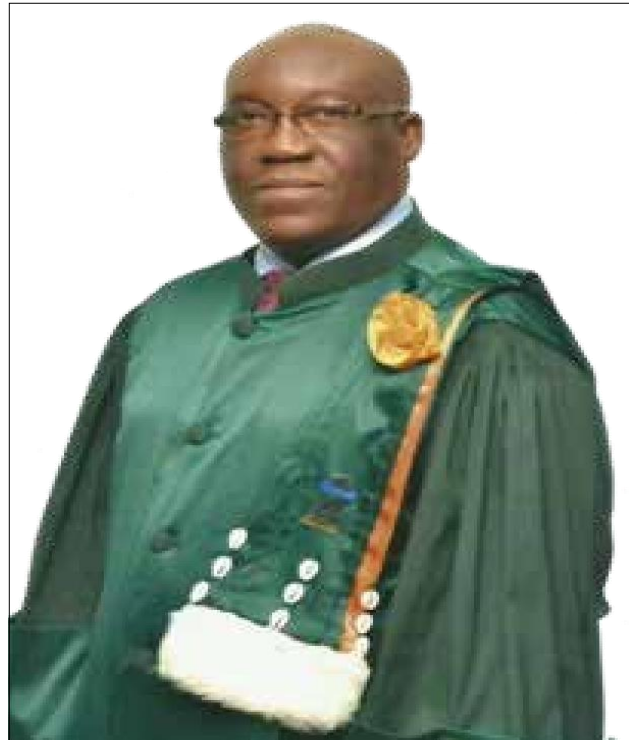
**KAKOU AMOIN KANOU REBEKA EPSE AGNIMOU, N'GORAN EKIAN NOËL:
STRATEGIE D'ADAPTATION SOCIALE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
: ETUDE DE CAS DES GROUPEMENTS DES FEMMES RURALES POUR LE
FONCTIONNEMENT DES CANTINES SCOLAIRE A BONDOUKOU (COTE D'IVOIRE)
..... 162-175**

ÉDITORIAL

L'Afrique, le continent aux 55 Etats caractérisés par la pérennisation des traditions, des us, des coutumes, la perpétuation des pratiques culturelles, sociales, politiques et économiques. Les dynamiques qui se dégagent de ces *modus vivendi* seront questionnées par l'islamisation, la christianisation, la traite des esclaves, la colonisation, les luttes d'indépendances, les programmes d'ajustement structurels inadaptés, les sempiternelles crises politico-économiques, les bouleversements des équilibres sociaux, la crise du lien social. Les vicissitudes de la vie dans un espace urbain, rural, les avatars de choix politiques et économiques inadaptés, la migration, les problèmes fonciers, l'accès à l'eau potable, la santé, l'éducation, les religions, la mondialisation, la mauvaise gestion de la biodiversité et de l'environnement, les effets induits et pervers du changement climatique et du réchauffement de la terre bref, l'Afrique est passée par ces étapes qui ont produit des mutations diverses.

Aujourd'hui il est question de commerce équitable, d'alter mondialisme, de changement climatique, de développement durable, en un mot de bonne gouvernance.

C'est dans ce contexte que la Revue "Lonniya" la connaissance, (le savoir en langue malinké) du Laboratoire interuniversitaire



des Sciences Sociales, et des Organisations (L.A.S.S.O), dans une approche pluridisciplinaire des sciences sociales, des sciences humaines, en un mot des sciences tout court, se propose de mettre à la disposition de tous les résultats des études capitalisées par lui.

Gageons que les investigations et articles des enseignants chercheurs et chercheurs vont ouvrir la voie à d'autres pistes, axes de réflexion et domaines plus ou moins complexes implémentant le secteur de la recherche fondamentale, la recherche action, voire la recherche développement !

Professeur KONE

**PERCEPTIONS SOCIALES DE LA GESTION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE
DE LA PENDJARI PAR LES ACTEURS**

**SOCIAL PERCEPTIONS OF THE MANAGEMENT OF THE PENDJARI
BIOSPHERE RESERVE BY THE ACTORS**

OUASSA KOUARO Monique

Maître de Conférences/CAMES, Directrice scientifique du Laboratoire d'Anthropologie Appliquée et d'Education au Développement Durable (LAAEDD), Université d'Abomey-Calavi, Bénin,

E-mail : mkouaro@gmail.com

Résumé

La réserve de la biosphère de la Pendjari est créée comme aire protégée à partir des années 1950 et devenue réserve de biosphère à partir de 1986. Elle n'avait pas échappé depuis sa création à une dégradation progressive de l'ensemble de ses ressources fauniques. Plusieurs facteurs étaient à l'origine de cette dégradation et expliquent la succession de différents modes des gestions qu'elle a connue. Toutefois, au cours de ces dernières années, la réserve a vu naître de nouveaux modes de gestions qui prennent en compte les relations entre les gestionnaires l'aire protégée et les populations locales (système de cogestion ou gestion participative). L'objectif de l'étude est d'analyser la perception des acteurs autour la gestion de la RBP.

Elle adopte une démarche méthodologique de type descriptive et analytique. L'approche méthodologique utilisée a consisté en la recherche documentaire et aux enquêtes de terrain par des entretiens structurés et semi-directifs et des observations directes. A partir d'une approche qualitative, elle utilise les méthodes d'échantillonnage aléatoire simple et de boule de neige. L'analyse des données recueillies est faite par le modèle théorique de l'exclusion sociale de serge Paugam, (2016) qui révèlent que plusieurs acteurs interviennent dans la gestion de la réserve de la biosphère de la Pendjari. La perception contrastée des acteurs sur la gestion des ressources explique le mode de gestion des usagers autour de la biosphère de la Pendjari. Il est donc nécessaire de mettre en place un dispositif de communication pouvant permettre aux usagers de la biosphère d'apporter leur avis pour la conservation et la préservation s'impose pour une gestion durable de cette biosphère.

Mots clés : Perception sociale, exclusion sociale, gestion, réserve de la biosphère, Pendjari et Bénin

Abstract

The Pendjari Biosphere Reserve was created as a protected area in the 1950s and became a biosphere reserve in 1986. Since its creation, it has not escaped the gradual degradation of all of its wildlife resources. Several factors were at the origin of this degradation and explain the succession of different management methods that it has known. However, in recent years, the reserve has seen the emergence of new management methods which take into account the relationships between the managers of the protected area and the local populations (co-management system or participatory management). The objective of the study is to analyze the perception of actors around the management of RBP.

It adopts a methodological approach of the descriptive and analytical type. The methodological approach used consisted of documentary research and field surveys through structured and semi-structured interviews and direct observations. From a qualitative approach, it uses simple random and snowball sampling methods. The analysis of the data collected is made by the theoretical model of social exclusion by Serge Paugam, (2016) which reveals that several actors intervene in the management of the Pendjari biosphere reserve. The contrasting perception of the actors on the management of resources explains the mode of user management around the Pendjari biosphere. It is therefore necessary to set up a communication mechanism that can allow users of the biosphere to provide their opinion for the conservation and preservation is essential for the sustainable management of this biosphere.

Keywords: Social perception, social exclusion, management, biosphere reserve, Pendjari and Benin

Introduction

Le souci de conserver la diversité biologique suscite des mesures de restructuration au niveau des différents acteurs impliqués dans la gestion des réserves de faune. La Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement en 1992, témoignent de deux grandes préoccupations apparues pendant l'intervalle des vingt années séparant ces deux Conférences : la détérioration de l'environnement, notamment de sa capacité à entretenir la vie, et l'interdépendance de plus en plus manifeste entre le progrès économique à long terme et la nécessité d'une protection de l'environnement. Ainsi, la véritable inquiétude de l'humanité sur la nature s'est fait entendre dans les années 1972 et 1992 avec respectivement les Sommets de Stockholm et de Rio de Janeiro. Mais, les ressources naturelles (plantes et animaux) et les hommes ont été étroitement associés dans la vie quotidienne et les mythes. Les pratiques de protection de la nature semblent avoir existé sur tous les continents et ont une histoire aussi longue que la civilisation. A l'époque

moderne, les premières mesures concrètes de conservation coïncident avec la colonisation, et sont essentiellement liées à l'exploitation de l'espace. En effet, « Créée comme aire protégée à partir des années 50 et réserve de biosphère depuis 1986, la réserve de la Pendjari n'avait pas échappé dans son ensemble, à la dégradation progressive des ressources naturelles, essentiellement anthropique, provoquée par non seulement un manque de moyens de conservation, mais aussi et surtout par l'absence d'une stratégie appropriée de gestion impliquant les populations riveraines », Tiomoko, (2007, p.12). Ce qui a suscité la succession des modes de gestions avec des logiques différentes autour de la gestion de cette aire protégée. Par ailleurs, Le décret n°2005-550 du 31 Août 2005 portant approbation du plan d'aménagement participatif et de gestion (PAG) de la Réserve de Biosphère de la Pendjari a reçu l'adhésion de toutes les parties prenantes. En effet, le zonage prévoit plusieurs degrés de protection, de la protection à l'exploitation des ressources par les communautés locales. Comme l'évoque K. Yantibossi, (2011) « la motivation première des familles est de participer afin d'obtenir des avantages matériels ou économiques, elles n'interviennent pas comme "collaborateurs actifs" dans le processus de décision pour la gestion de la forêt. Il faudrait intégrer au projet d'aménagement de la forêt, un modèle permettant aux communautés de participer, de réaliser, de gérer, de faire le monitoring et d'évaluer l'aire protégée » K. Yantibossi, (2011, p.56). Les tensions autour des aires protégées montrent à quel point les parcs nationaux sont pleinement insérés dans des enjeux liés aux usages dont ils sont le support et qui déterminent en partie la réflexion sur les usages acceptables de cet espace protégé. Pour la FAO « La gestion durable des forêts a été encouragée comme un moyen important d'assurer que les forêts demeurent de génération en génération ». Pour Y.F. Livian (2012), « Les individus et les groupes qui opèrent au sein de l'organisation sont contraints par les règles et les procédures, mais savent aussi les adapter ou les contourner. Ils utilisent les zones non prévisibles de l'organisation (il y en a toujours, disent les auteurs) pour atteindre des buts qui sont les leurs. En fonction des problèmes qu'il a à résoudre, des contraintes mais aussi des opportunités qui s'offrent à lui, l'acteur organisationnel va déployer une stratégie (consciente ou non) qui est favorable à ce qu'il pense être ses intérêts. Il est donc avant tout utilitaire et pragmatique ». Y.F. Livian (2012, p.5). Cette recherche vise à identifier les perceptions sociales des acteurs dans le mode de gestion de la RBP au Bénin

1. Démarche méthodologie

La conservation des ressources naturelles nécessite l'implication de tous les acteurs autour de cette réserve. La présente recherche s'est déroulée dans les communes de Tanguiéta et de

Matéri, autour de la réserve de la biosphère de la Pendjari, du 20 juillet au 30 septembre 2020. Elle est de nature qualitative. En effet, l'approche qualitative vise à déterminer les discours de vie des acteurs du groupe cible. C'est une recherche qui identifie les acteurs en présence et analyse les perceptions sociales des différents acteurs autour de la gestion de la réserve de la biosphère de la Pendjari de même que les modes de gestions que cette réserve a connus. Le guide d'entretien est utilisé pour recueillir l'opinion des acteurs concernés. Pendant la collecte des données, les acteurs tels que gestionnaires APN, membres AVIGREF, anciens membres du CENAGREF, communautés riveraines, braconniers, autorités municipales, Guides touristiques, et les associations intervenant dans la gestion de la réserve de la biosphère de la Pendjari ont été approchés. L'observation directe a permis de catégoriser les ressources naturelles objet de conflits et les rapports que les usagers entretiennent entre eux. Les entretiens approfondis et collectifs ont été faits avec les acteurs de notre groupe cible au cours de la collecte des données pour identifier les perceptions des acteurs autour de la gestion de la réserve de la biosphère, les modes de gestions et l'usage des ressources naturelles de la réserve. Les acteurs ont été identifiés par la méthode d'échantillonnage des itinéraires et celle du choix raisonné. L'échantillon par choix raisonné a été privilégié, vu que certains acteurs n'étaient pas connus à l'avance. Par conséquent, la taille de l'échantillon a été arrêtée après atteinte du seuil de saturation des réponses. C'est-à-dire, au moment où les réponses étaient répétitives. Cependant, à l'endroit des personnes ressources (Agriculteurs ; Pêcheurs professionnels; Chasseurs ; Touristes.), la technique des itinéraires a été utilisée comme méthode d'échantillonnage. A cet effet, la fin d'un entretien débouchait sur le choix d'un autre enquêté que le précédent a aidé à identifier. La recherche a tenu compte du statut des acteurs présents dans les institutions. Par ailleurs, les données recueillies ont été traitées manuellement. Les étapes comme la production des données, leur vérification, la synthèse des données et l'analyse des données ont suivi. Pour l'analyse des résultats, la théorie de l'exclusion sociale de Moscovici (1979) et des représentations sociales de, serge Paugam (2016), ont été utilisées. La recherche, s'inscrit dans la perspective théorique de la sociologie de l'environnement.

2. Résultats

2.1 Historique de la gestion de la Biosphère de la Pendjari et acteurs en présence

Il sera question ici de voir les différents acteurs et la fonction exercée par chacun de ces acteurs dans la gestion de la Biosphère de la pendjari.

2.1.1. Historique de la Réserve de Biosphère de la Pendjari

A la création de la réserve, il était question de conserver cette partie du territoire pour des besoins de distraction à l'égard des communautés locales et des touristes. Ainsi plusieurs gestionnaires se sont succédé, de l'administration coloniale jusqu'à l'APN en passant par l'administration forestière. Dans l'ensemble, ceux-ci avaient le souci de toujours maintenir cette partie du territoire pour les besoins touristiques. Les personnes qui y vivaient ont été renvoyées de ces lieux dans les années 1954 avec l'administration coloniale. Après l'administration coloniale et à partir des indépendances, le domaine de conservation a donc été placé sous tutelle de l'administration forestière qui a géré le parc dans un contexte militaire. C'est-à-dire qu'il n'y avait pas de dialogue avec la population ; il n'y avait pas de concertation. De 1960 jusqu'à 1990, il a été constaté que malgré, la militarisation du parc, toutes les activités de dénombrement de comptage de la faune, on voyait qu'il y avait toujours une courbe descendante ce qui montrait qu'ils (les gestionnaires) n'arrivaient pas à instaurer un contrôle strict des lieux. Par conséquent, les braconniers avaient toujours accès par des stratégies détournées. Il a été remarqué par ailleurs, qu'en n'impliquant pas les communautés, il est toujours difficile d'avoir un succès dans la gestion des ressources naturelles. C'est ce qui a conduit à la signature de la convention sur la biodiversité en 1992. Laquelle convention qui a été adoptée et ratifiée au Bénin en 1994. Celle-ci préconisait déjà, l'intégration du développement local dans la gestion. C'est en ce moment-là, que le processus d'implication des populations riveraines a commencé. C'est ainsi que l'état a initié un projet qu'on appelait PGRN en 1996 en partenariat avec la GIZ (Projet de Gestion des Ressources Naturelles) qui, a donc servi d'interface entre la population et l'administration forestière. Ce projet avait pour mission d'instaurer la cohésion sociale entre les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles. Les responsables du PGRN ont commencé, du coup, par choisir certaines personnes pour les reconverter. Ils utilisaient des expressions telles que : « *Si tu es un braconnier, viens on va t'aider pour que tu développes certaines activités* », petit à petit ils rassuraient au braconnier qu'il n'était point « *l'ennemi du forestier mais au contraire un partenaire* », (amodiateur, Tanguiéta, août 2020). C'est ainsi que les braconniers et les forestiers ont été mis ensemble en établissant un climat apaisé. Ce qui a conduit à la création de l'Association Villageoise des Chasseurs (AVC). Cela se passait dans les années 1994-1995. De ce processus d'intégration des communautés, l'Etat a donc ressaisit la gestion des mains de l'administration forestière en créant en 1996 un office d'Etat qui a pour mission d'assurer la protection et le développement des réserves au Bénin et qui ne sont rien d'autre que la Pendjari et le parc W. Cet office qui a vu le jour en 1996 avec le décret n°96 -73 du 02 avril 1996, portant création, attributions et fonctionnement du centre national de gestion

des réserves de faune (CENAGREF). L'article 4 du décret stipule que : « Le CENAGREF a pour mission la gestion rationnelle des réserves de faune définies comme l'ensemble des parcs nationaux, zones cynégétiques et leurs zones tampons en liaison avec les populations riveraines et la société civile ». C'est ce qui fait que le CENAGREF était tenu de collaborer avec l'AVC. Et quand les structures de gestion de l'administration se sont installées, celle-ci a trouvé que la dénomination Association Villageoise des Chasseurs, prévoyait déjà l'exclusion de certaines couches sociales : tels que les agriculteurs, les pêcheurs de même que les femmes actrices dans la filière Karité. Pour favoriser une approche inclusive, il fallait repenser le nom de la structure gestionnaire. Ce sont ces réflexions qui ont donc données naissances à AVIGREF entendez : Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faunes comme le nom de la structure responsable CENAGREF : Centre National de Gestion des Réserves de Faunes. Il est vrai que malgré ce changement de nom en 2001, en dehors des chasseurs et anciens braconniers, qui étaient restés en association les autres acteurs étaient jusque-là inactifs.

En 2017, l'état a encore pris l'option de donner une délégation de pouvoir à une structure privée : African Park Network avec l'intention que cette structure-là, devrait travailler avec la population. On note par ailleurs que plusieurs Labels ont existé conférant au parc plusieurs statuts. Il s'agit de :

- la reconnaissance du parc comme une réserve de biosphère en 1986 avec le Label de UNESCO, ce qui veut dire l'homme, la faune et la végétation,
- la reconnaissance du parc comme zone humide avec le SITE RAM-SAR en 2007,
- la reconnaissance du parc comme le patrimoine mondial 2016.

Ces différents modes de gestion du parc avec ou sans l'implication de toutes les parties prenantes, constituaient déjà un terreau de confrontation des acteurs ayant des intérêts divergents. Par ailleurs, la typologie des acteurs et leurs fonctions respectives permet d'identifier les conflits inhérents à cette forme de gestion participative mais non inclusive.

2.1.2. Acteurs impliqués et structure partenaire dans la gestion de la réserve de biosphère de la Pendjari.

La question qui interpelle à ce niveau, reste le consensus autour des activités dont priorise chacune de ces deux structures. Au nombre des acteurs impliqués, on a : African Park Network (APN). La gestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari par African Park Network, a débuté en 2017 et couvre tous les domaines de la gestion moderne d'une aire protégée avec plusieurs compétences telles que l'écologie, l'administration, les finances, les travaux publics, les actions périphériques et de façon générale au développement de cette aire protégée. La particularité de

cette gestion et qui la rend spéciale par rapport aux autres est que la gestion bénéficie d'un appui inconditionnel du gouvernement. Le diagnostic du système de gestion de la réserve de biosphère de Pendjari s'est appesanti sur le système de gestion qui se résume au niveau des responsables de African Parc Network.

2.1.3. L'AVIGREF et le département des actions périphériques

Depuis 1996, la gestion de la Réserve de la Biosphère de la Pendjari est assurée dans le cadre d'un système de cogestion par les différentes directions et l'Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (U-AVIGREF) représentant la population riveraine. Elle regroupe 28 associations villageoises situées dans la périphérie de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. Elle a pour rôle d'accompagner APN dans le processus de la conservation de la RBP. Ainsi,

- AVIGREF sensibilise les populations sur le bien-fondé de conserver les biens de la réserve,
- Elle identifie les besoins de la population,
- Elle appui les femmes transformatrices des noix de karité en beurre en matériel tels que les moulins à écraser et les marmites,
- Elle monte les projets et les réalise lorsqu'elle obtient le financement avec les partenaires. Cette association a les représentants dans les villages qui à leur tour remonte l'information sur les besoins de la population.

Même si le processus est long, il faut préciser qu'il y a les biens de la réserve que les communautés peuvent s'en procurer sur autorisation. La direction des actions périphériques est l'organe responsable de l'APN sensé être en étroite relation avec les communautés riveraines.

2.1.4. Les rangers et Eco-gardes

Les rangers sont les jeunes de nationalité béninoise âgés de 18 ans au moins et jouissent d'une bonne santé physique leur permettant de répondre aux attentes de l'employeur. Un candidat au poste de rangers doit avoir fait au moins la classe de quatrième (4^{ième}). Ceux-ci ont pour rôle d'assurer la sécurité des biens naturels. Les rangers aujourd'hui remplacent ceux qui entre temps on appelait Eco-gardes au temps du CENAGREF. Ainsi, les rangers évoluent en équipe de quatre personnes avec un chef d'équipe alors que les trois autres sont les membres. Ils ont les stratégies d'attaques, pour arrêter une personne qui est en infraction. En effet, ces personnes engagées dans la lutte anti-braconnière, sont munis d'un GPS, d'un poste radio pour communiquer avec la base, d'une arme et de la boussole. Il faut noter que ces employés de African Parc sont encore appelés paramilitaire grâce à leur formation.

2.1.5. Les guides, les agents de sécurités et CPL

Les guides ce sont des personnes qui sont chargés d'orienter les touristes lors de leurs séjours sur une terre étrange. Alors l'intéressé est sensé développer son leadership pour chercher sa clientèle et pouvoir la maintenir. C'est à lui d'accueillir son client, de discuter les tarifs avec lui et puis de bien organiser le SAFARI pour que le touriste soit bien satisfait en vue de garantir son retour. En effet, il doit maîtriser l'intérieur de la réserve afin de mieux conduire son client. Il doit maîtriser le circuit, les noms des animaux, leur vie, des oiseaux, des plantes. Savoir qu'à l'heure-là cette direction qui conduit à telle destination n'est pas propice contrairement à telle autre destination. Ils subissent les formations organisées par les responsables de CENAGREF hier et de APN aujourd'hui. Les agents de sécurité sont les personnes communément appelés gardiens. A l'APN, ils ont pour tâches de surveiller le personnel, les entrées et les sorties du matériel puis l'entretien de la maison.

2.1.6. Les pisteurs et les facilitateurs

Les pisteurs sont ceux qui vous préparent vos affaires. Il prend soin du fusil, l'enlève de son fourreau, porte les cartouches et l'eau en action de chasse, vous met à l'ombre dès qu'une pause est nécessaire, part en courant dans la brousse pour retrouver coute que coute un gibier. La relation qui s'installe entre le pisteur et le chasseur est primordiale. Après une journée d'observation, le pisteur s'adapte au caractère et au type de chasseur. Un séjour de chasse est réussi si la relation est excellente. Les qualités du pisteur sont la condition physique et une bonne connaissance de la chasse. Il doit connaître la réserve ou le lieu où la chasse va se dérouler.

2.1.7. L'ADEPTE-Pendjari

Crée à Tanguiéta en octobre 2009, l'Association de Développement Touristique de la Pendjari, (ADEPTE Pendjari) est régie par la loi du 1er juillet 1901 régissant la création des associations en République du Bénin. Ces principaux organes sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et l'Office du Tourisme. Son principal objectif est la promotion, le développement et la diversification des offres touristiques dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari et ses environs en vue d'améliorer : l'attractivité et la renommée de la destination Pendjari, la qualité des prestations des acteurs touristiques, le cadre administratif et réglementaire local. Elle a pour mission de conduire le processus de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement de l'Ecotourisme dans la RBP, d'appuyer le développement et l'amélioration des offres touristiques de la réserve, de réaliser une publicité efficace et harmonisée de la réserve, de représenter l'ensemble des acteurs touristiques de la réserve auprès

des touristes et des partenaires, de gérer un Office du Tourisme à Tanguiéta comme centre d'accueil des touristes. Le siège social de l'association est fixé à Tanguiéta. Elle regroupe les forces de la Direction du Parc National de la Pendjari, les acteurs touristiques privés des Communes de Tanguiéta et de Matéri, pour mieux promouvoir le développement touristique de la Réserve de Biosphère de la Pendjari et de diversifier les offres touristiques.

2.1.8. Les communautés riveraines

La communauté riveraine est constituée de deux principaux groupes de populations. Il s'agit d'un côté des peuples autochtones et de l'autre, des populations locales. A côté des peuples autochtones, se trouvent les populations locales. Ces deux entités ont des points de rapprochements; en ce qui concerne leur dépendance et à leur connaissance des milieux naturels. En clair, les communautés locales sont des groupes traditionnels, possédant comme les peuples autochtones les coutumes, des croyances et des connaissances traditionnelles sur les ressources naturelles et notamment forestières. Elles sont de façon superficielle impliquée dans la gestion de la réserve de la Biosphère.

2.2. Perceptions des communautés locales de l'usage des ressources naturelles de la RBP par African Park Network

Les perceptions sociales que se font les différents acteurs de l'usage des ressources de la Réserve de Biosphère de la Pendjari, varient d'un acteur à un autre. En effet, l'usage des ressources de la RBP respecte des normes auxquelles chaque acteur est tenu de respecter pour le bien-être de la réserve. C'est ce qui en effet suscite des perceptions et des représentations variées de la réserve de l'usage de ces ressources. Par ailleurs, tous s'accordent à l'idée selon laquelle la RBP représente un patrimoine pour le Benin en général et pour le département de l'Atacora en particulier. Ils mettent l'accent sur les potentialités touristiques que regorge ce patrimoine mondial.

« c'est d'abord un patrimoine naturel, qui regorge des ressources génétique et biologiques de portée universelle et c'est un patrimoine riche particulièrement dans le Nord, c'est l'un des patrimoines les mieux protégés et les plus riches actuellement même en Afrique de l'Ouest, c'est le Parc le plus riche et cette réserve représente aujourd'hui un pôle d'attraction pour le Benin parce que quand les gens viennent au Nord, il espère voir la réserve de Biosphère de la Pendjari à travers sa faune » (S. responsable AVIGREF, Tanguiéta, août 2020).

De ce verbatim, il ressort l'importance de ce patrimoine pour le Benin, le Nord en générale et les communes riveraines en particulier. Il est donc capable d'assurer l'épanouissement des

populations des communes riveraine et le développement des communes dans le sens ou tous les acteurs s'activent à faire de la gestion de la Réserve une cogestion et une gestion inclusive des ressources de cette aire protégée. Cependant, les points de divergence sont à signaler par rapport à l'exploitation des ressources naturelles autour et dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari. Certains estiment que la procédure à respecter pour être autoriser à exploiter les ressources naturelles est mauvaise et cela s'explique par le fait que l'organe de gestion de la réserve veut exclure la population locale de tous les biens du parc.

« Avant les choses allaient très bien, mais maintenant, ça a changé, vous voyez les cases décoiffées, on ne peut pas entrer dedans pour couper la paille pour les toitures ; ils ont demandé de faire la demande souvent en groupe de cinq à dix personnes avant qu'ils ne nous permettent d'entrer », (jeune ouvrier/agriculteur, Batia, août 2020).

Il est clair que la procédure à respecter avant d'accéder aux ressources de la réserve vise à la conservation de cette aire et à éviter les entrées illégales dans la réserve mais cette procédure prend du temps selon les communautés locales. Aussi, d'autres estiment que cette procédure constitue un obstacle à la santé des populations surtout pour les clans ou groupes ethniques qui ont leurs divinités dans la réserve de Biosphère de la Pendjari. Les femmes ne sont pas restées en marge de cette procédure qui est venu mettre fin à leur activités d'exploitation des ressources naturelles de la réserve surtout en ce qui concerne le ramassage des noix de karité, l'utilisation des bois pour le feu dans les maisons, la procédure reste la même. Celles du côté de Batia qui sont proche du parc estiment qu'elles avaient accès au parc pour vendre leurs produits transformés avec les touristes mais aujourd'hui avec la nouvelle direction du parc, elles ont vu leur espoir survoler. *« Avant, on vendait l'huile de neem, le beurre de karité avec les touristes, on entrait dans le parc maintenant on nous a refusé d'entré et si on te voit à côté d'un touriste, on te chasse », (femme exploitant des produits ligneux, âgée de 45 ans, Batia, août 2020).* De l'analyse des différents verbatim, il ressort les perceptions des populations riveraines qui vont à l'encontre de celles des gestionnaires du parc. Pour les gestionnaires, les différentes dispositions sont mises en place pour protéger les ressources naturelles de la réserve afin de garantir une gestion durable de ces ressources. Cette stratégie a pour objectif de faire bénéficier des retombées du parc à tous les acteurs, surtout aux communautés riveraines et au Benin.

« Leurs (communautés riveraines) soucis est de rentrer quand elles veulent sans contrôle. Si on me dit, améliorons le dispositif de filtrage pour que ça soit plus relaxe, là je suis d'accord. Vous convenez avec moi que ça va bousculer un peu

les anciennes habitudes et moi je comprends, donc c'est normal qu'on ait de ces plaintes-là » (D. responsable APN, Tanguiéta, août 2020).

Celui-ci explique qu'il s'agit d'une ancienne habitude qui pousse les différents acteurs à soulever des plaintes et à fustiger le mode de gestion de APN, qui a des objectifs clairs et qui est dévoué à aller jusqu'au bout de sa mission. Les propos de cet acteur clé, de la conservation des ressources de la réserve confirment les nouvelles normes qui sont misent en place pour empêcher les entrées et sorties des différents acteurs sans autorisation de l'administration du parc.

2.3. Etat des lieux de la gestion des ressources de la RBP

Cette partie prend en compte les ressources naturelles exploitées et les différents modes de gestions de l'aire protégée de la Pendjari. En effet, la gestion de la réserve de biosphère de la Pendjari est menée par une équipe plurielle composée des acteurs African Park Network (APN), qui a son tour est subdivisé en différentes directions dans l'optique de bien gérer et de faciliter les relations entre les acteurs, de l'Association villageoise de Gestion de Faune (AVIGREF), le pouvoir exécutif qui reçoit le compte rendu de la gestion.

2.3.1. Ressources naturelles exploitées

L'utilisation des ressources de la réserve constitue une préoccupation majeure pour les habitants. C'est dans cette logique qu'une zone agricole a été définie pour permettre aux paysans de faire des champs. Il s'agit de la ZOC, (zone d'occupation contrôlée). Actuellement avec APN, une partie des terres est concédée aux populations riveraines afin d'éviter les conflits. En ce qui concerne l'accès à d'autres ressources naturelles, telles que l'eau, les plantes médicinales, la chasse, la pêche, les bois de chauffe, les noix de karité et de nérés, les règles d'exploitations sont définies par APN, et AVIGREF. L'accès aux ressources de la réserve de même que des demandes pour les cérémonies auprès des divinités respecte des règles. De cette perception des communautés des ressources naturelles, l'on peut comprendre la succession des modes de gestions subséquents.

2.3.2. Modes de gestions de la RBP

La réserve de la biosphère de la Pendjari a connu plusieurs formes de modes de gestion depuis sa création jusqu'à ce jour où, la gestion est déléguée à African Parc Network.

Mode de gestion par le gouvernement ou la gouvernance par le gouvernement : De 1954, date d'établissement de la première aire protégée de l'actuelle RBP, la seule instance de gouvernance est l'administration des Eaux et Forêts. Elle a commencé avec le projet PAPN (Projet d'Aménagement des Parcs Nationaux), qui consistait à l'ouverture des pistes dans la

réserve. En effet, certains la qualifient de gouvernance par le gouvernement tandis que d'autres la qualifie de gouvernance traditionnelle. Cette gouvernance à court de la création du parc jusqu'en 1996, ou c'est le forestier qui était acteur de gestion de la réserve et de l'exploitation des ressources. Elle a connu beaucoup de difficultés du fait que la population a été exclue du mode de gestion.

« La gouvernance par le gouvernement qui a eu cours de la création du parc jusqu'aux années 96 ou ce n'était que les forestiers, les seuls acteurs, cette gouvernance a connu plus de difficultés parce que c'est les acteurs forestiers eux-mêmes qui ont commencé par détruire la ressource, c'est lui qui était le braconnier pendant que la population était martyrisée » (K. responsable AVIGREF, âgé de 61 ans, août 2020).

La gestion par le gouvernement était un mode de gestion qui ne prenait pas en compte les besoins des populations. Ce mode de gestion était exclusif avec des logiques d'exploitations de ressources basées sur l'intérêt de l'acteur gestionnaire.

Le mode de gestion concertée ou la cogestion (Gouvernance concertée) : C'est à partir de 1996, avec la création du CENAGREF que cette cogestion a vu le jour. Donc cette forme de gouvernance là à partir des années 1996, l'Etat a dévolu au CENAGREF la gestion des aires protégées avec les populations. Mais le but de cette forme de gestion était de désengager l'Etat central de la gestion directe des parcs animaliers. Il crée alors une structure étatique pour gérer les parcs et c'était un office, le CENAGREF. Il s'agit d'un office d'Etat pour gérer les parcs. Cet office a travaillé en étroite collaboration avec les AVIGREF. C'est le cadre privilégié pour les représentants des populations riveraines de s'assurer que les intérêts des communautés riveraines sont pris en compte dans les orientations stratégiques, relatives à la gestion de la réserve. Chacune des parties avait ses droits et responsabilités dans le système de cogestion avec une entente parfaite. Ce mode de gestion concerté a donné la place au mode de gestion actuelle qui est un mode de gestion délégué.

Le mode de gestion délégué : ce mode de gestion a commencé en 2017 et a pour but de relever les défis laissés par le mode de gestion concerté sous la responsabilité ou la direction du CENAGREF. Il se présente comme la synthèse du mode de gouvernance par le gouvernement et le mode de gouvernance participative (cogestion, gestion concertée). Le mode de gestion délégué est en cours et il est difficile de juger actuellement de l'efficacité et de l'efficience de l'implication des communautés riveraines dans les différents niveaux de la gestion. Mais il faut noter que les actions sont en cours dans l'espoir de soulager les besoins des communautés riveraines. La spécificité de ce mode de gestion est qu'il n'est influencé par aucun autre acteur

contrairement aux autres modes de gestions. Il ne rend compte qu'à l'état directement ce qui lui confère son autonomie et le pouvoir dans la mise en œuvre des actions en cours. Ce mode de gestion même s'il ne se révèle pas encore par ses actions ou ses méthodes d'applications et ses manières de faire, il faut noter qu'il est dans la logique d'une gestion concertée.

3. Discussion

La réserve de la biosphère de la Pendjari a depuis sa création connue plusieurs modes de gestions. La représentation de cette réserve et des ressources dont elle dispose est perçue de façon différente par les acteurs. La conservation de cette aire protégée connaît des logiques d'acteurs et d'actions diversifiées.

3.1. Perception des acteurs face aux différents modes de gestion de la RBP

La gestion de la réserve de biosphère doit prendre en compte la participation de tous les acteurs. Ils sont à l'origine de la dégradation ou de la protection des écosystèmes. Une gestion durable se base sur la participation de tous les acteurs et surtout ceux au niveau local. La participation apparaît comme un principe de base de la gestion durable de la réserve de biosphère de la Pendjari. Cependant, la mise en œuvre de ce processus laisse apparaître certaines difficultés liées aux changements qu'elle engendre au niveau des institutions. Les acteurs s'accordent sur le fait que le mode de gestion sous la direction du CENAGREF est la gestion qui a plus impliquée les communautés locales alors que la première était purement militaire et constituait une menace pour les ressources de la réserve. Contrairement à cette perception de certains acteurs par rapport aux modes de gestions, les populations riveraines quant à elles, estiment que l'actuelle gestion sous la direction de APN est une gestion exclusive et destructive des ressources de la réserve de la biosphère de la Pendjari. Par ailleurs, la diversité des points de vue sur les différents modes de gestions s'accorde sur le fait que la gestion actuelle a fait des exploits en matière de la conservation des ressources fauniques et floristiques mais apparaît pour le moment difficile à qualifier. Il s'agit pour le moment de la mise en place des actions allant dans le sens de la cogestion (gestion participative) afin de permettre aux populations de contribuer à la protection de la réserve. L'exclusion masquée des communautés riveraines par le mode de gestion actuel, est un moyen de pression de la part des gestionnaires afin de protéger les ressources pour le bien de tous. Cependant, celles-ci se sentent marginalisées face à l'utilisation des ressources et exclut de la gestion de la réserve. Ainsi selon M. Charpentier « l'exclusion sociale est la relégation ou la marginalisation sociale d'individus, ne correspondant pas ou plus au modèle dominant d'une société » M. Charpentier (2010, p.). Par ailleurs, le décret n°2005-550 du 31 Août 2005 portant approbation du plan d'aménagement participatif et de

gestion (PAG) de la Réserve de Biosphère de la Pendjari a reçu l'adhésion de toutes les parties prenantes. En « prenant le cas de la Réserve de Biosphère de la pendjari, pour accompagner efficacement les communautés riveraines, il est tenu compte de leur perception de la pauvreté et/ou de la richesse basée sur les paramètres tels que la taille du ménage, la taille de l'exploitation et la taille des élevages” K. Yantibossi, (2011, p. 205). Ce qui permet de contribuer à la gestion durable de cette aire protégée.

3.2. Gestion et usage des ressources naturelles par les acteurs

La gestion de la RBP, connaît encore un certain nombre de difficultés en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles. Depuis l'avènement de APN, l'accès aux différentes ressources naturelles de la réserve soulève des problèmes entre l'organe de gestion et les communautés locales. Ainsi pour Tiomoko, « un aspect important de la cogestion dans la RBP est non seulement le partage des responsabilités, mais également celui des bénéfices. Les principes de partage ayant guidé la cogestion de la RBP sont la création d'un maximum d'emplois permanents ou temporaires axés sur la surveillance, l'aménagement, la recherche permanente des avantages palpables au plus grand nombre de personnes à proximité des ressources comme la viande, la terre, etc. », Tiomoko, (2014, p.46). La perception de l'auteur, soulève non seulement l'importance de la cogestion mais également l'accès aux ressources par les différents acteurs. La gestion doit également contribuer à l'épanouissement des populations et de l'ensemble des acteurs. A cet effet, « L'ampleur des défis à relever pour assurer la sécurité alimentaire des populations vivant tant à l'intérieur qu'aux alentours de la réserve, nécessite une compréhension des logiques d'action de tous les acteurs. Afin de relever ces défis, il importe que les différents acteurs négocient entre eux les rapports de forces et les logiques d'intérêt » B.A. Imorou, (2020, p.89). Ceci pour la promotion de l'écotourisme de la RBP. Ainsi pour T. Olive, « l'écotourisme n'est pas seulement une nouvelle forme de ponction, voire d'exploitation des ressources naturelles et humaines, au seul profil d'un capital financier privé, mais qu'il présuppose une meilleure répartition des profits avec les communautés d'accueil. Antérieurement, et dans le cadre de projet de préservation des sites naturels, la mise à l'écart de populations locale ou leur cantonnement en dehors de ces aires sous le prétexte qu'ils sont inapte à contribuer au projet, ont toujours eu des effets négatifs sur le projet lui-même ainsi que sur l'équilibre de la population concernée ». Olive T. (2020, p. 242). Dans cette logique, Ludovic N. estime que « tous les membres d'un groupe social ont le même droit d'exploitation sur les raphias situés dans les marais et terroirs communautaires. Toutefois il y a des normes d'exploitations autour de ces champs que les autorités locales sont chargées de faire respecter ».

N. Ludovic (2020, p. 103). L'exploitation des ressources de la réserve respecte une règle afin de garantir la gestion durable de ce patrimoine naturelle. Il est donc nécessaire de prendre en compte tous les acteurs avec la répartition équitable des ressources.

3.3. *Gestion Durable et stratégies des acteurs*

La gestion actuelle de la réserve de biosphère de la Pendjari présente de signe d'une gestion durable. Plusieurs facteurs et projets en cours dans et autour de la réserve témoignent de cette volonté des gestionnaires à faire de cette aire protégée un pôle de référence au niveau national qu'international. La nouvelle administration (APN), bénéficie de l'accompagnement entier du pouvoir exécutif, ce qui renforce son pouvoir sur les actions qui sont en train d'être mises en place. Les réalisations en cours dans la RBP sont entre autres, la clôture de la réserve de la biosphère, l'entrepreneuriat des jeunes à travers la création des activités génératrices de revenus (pisciculture, apiculture, élevage). Le recrutement des jeunes pour la surveillance du parc est une stratégie de sensibilisation des communautés riveraines sur la nécessité de préserver les ressources de la réserve. D'autres actions comme la visite des écoliers de certaines écoles visent aussi à amener les enfants à comprendre l'importance de ce patrimoine. Ainsi pour K. A. Festus, « La gestion durable des forêts a été encouragée comme un moyen important d'assurer que les forêts demeurent de génération en génération », K. A. Festus (2016, p.1). Ce qui serait un pilier du développement des communes riveraines. Par conséquent, « le développement en effet fait intervenir de multiples acteurs sociaux, du côté des groupes cibles comme du côté des institutions de développement » J. P. Olivier de Sardan, (1995, p.11). Les actions que la direction actuelle de la réserve initie, vont permettre de préserver les ressources. Tous les acteurs doivent pouvoir contribuer à la préservation de ce patrimoine.

Les stratégies pour mieux gérer la réserve de la Biosphère de la Pendjari sont en train d'être déployées pour garantir la gestion durable du parc. Cependant, des actions restent à faire pour garantir la pérennisation des ressources. La doit pouvoir prendre en compte les préoccupations de tous les acteurs dans une démarche participative. Afin de donner aux communes de Tanguiéta et de Matéri, leur place dans la gestion décentralisée des ressources naturelles de la RBP, il est nécessaire de tenir compte du dispositif institutionnel de gestion de la réserve en s'appuyant sur la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin stipule en son article 94 qui stipule que « la commune a la charge de la création, de l'entretien des plantations, des espaces verts et de tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie. Elle veille à la protection des ressources naturelles notamment des forêts, des sols, de la faune ». Pour les populations riveraines le mode de gestion de la

réserve de la biosphère de la pendjari est exclusif. Tandis que selon les autorités communales, les gestionnaires et de leur staff impliqués dans la gestion, c'est le mode de gestion convenable. La perception du mode de gestion de la réserve et ce qu'elle représente pour les communautés riveraines est à la base de plusieurs conflits. Il s'agit donc des logiques divergentes entre les acteurs de la gestion. A cet effet, la loi n° 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin prévoit des dispositions plus adaptées à une gestion moderne des aires protégées (AP). Le décret n°2005-550 du 31 août 2005, prévoit une implication systématique des populations riveraines à la gestion des aires protégées ainsi qu'au partage des revenus ou produits issus de la mise en valeur des aires protégées. L'article 10 de la loi autorise la chasse villageoise. Par contre cette loi n'est pas respectée avec l'administration APN depuis son avènement. Par ailleurs, la gestion concertée des ressources naturelles et de l'approche participative alimentent depuis quelques années les débats. Ainsi, pour K. Yantibossi, « elles sont basées sur une multitude de formes visant toutes à concilier les différents intérêts des acteurs en conflit pour l'accès aux ressources » K. Yantibossi, (2011, p.10). La gestion durable de la RBP nécessite donc la prise en compte des besoins des communautés riveraines d'une part et l'inclusion des de toutes les parties prenantes d'autre part.

Conclusion

Depuis la création de la réserve de la biosphère de la Pendjari, plusieurs modes de gestions se sont succédé. Cette succession de modes, s'explique par la volonté manifeste de tous les acteurs de faire de cette réserve un pôle de référence dans le monde. Le premier mode de gestion était dirigé par l'administration forestière qui était l'acteur gestionnaire et exploitant des ressources de la réserve. Ce mode de gestion, a engendré des conflits entre le gestionnaire de la réserve et les populations riveraines. Au cours des années, 2000, des progrès ont été réalisés au niveau de la direction de la RBP et de même que ses partenaires sociaux à la base dans divers domaines de la gestion participative avec le partage des bénéfices. Le mode de gestion du Centre de Gestion des Réserves de Faunes (CENAGREF) bien qu'il a fait des progrès, présentait encore quelques limites, ce qui nous a conduits à un autre mode de gestion. Depuis 2017, la réserve de la biosphère de la Pendjari est dirigée par l'ONG international African Park Network (APN). Depuis son avènement, plusieurs actions ont été enclenchées dans l'optique d'atteindre cet objectif visé pour le bien des communautés riveraines, pour le Benin et dans le monde. La gestion de APN se trouve à la croisée des chemins entre le premier mode de gestion (administration des eaux et forêts) et le deuxième (cogestion ou gestion concertée) dirigé par le CENAGREF. Ainsi, l'état des lieux et l'identification des différents acteurs impliqués dans la

gestion de la RBP soulèvent des perceptions d'acteurs qui sont variées. Pour les communautés locales, le mode de gestion APN exclu les communautés riveraines dans le but d'utiliser les ressources de la réserve. Selon les gestionnaires les stratégies sont en train d'être mises en place pour faciliter l'inclusion des communautés riveraines de façon plus visible. Cela se confirme par les recrutements des rangers, la présence des AVIGREF, les activités à l'intérieur du parc sont appuyées par les jeunes des villages riverains. Il est à noter que les élus locaux (Communes) ne sont pas impliqués dans la gestion de la réserve, ils reçoivent l'information des actions en cours de la part du gestionnaire. Pourtant ils sont appelés à jouer un rôle prépondérant dans la gestion de la réserve suivant les dispositions de la loi n° 97- 09 du 15 janvier 1999. En ce qui concerne la gestion durable, les dispositions sont prises en vue de renforcer la surveillance et la protection de la RBP. Les résultats enregistrés sur la base des actions mises en place par l'équipe de gestion actuelle ont permis de réduire certaines activités illégales qui se pratiquaient dans la réserve. En fait, la gestion durable de la RBP ne peut se concrétiser sans l'implication des communautés riveraines. Il faudra donc prendre en compte toutes les parties prenantes. Les infrastructures de type moderne sont en train d'être construites dans le parc dans but d'accueillir les touristes, de faciliter la surveillance et le suivi écologique et du tourisme. Pour la promotion de la destination Pendjari, le gouvernement Béninois avec l'appui des partenaires techniques et financiers ont accordé leur soutien nécessaire. La gestion durable de la RBP nécessite la prise en compte des préoccupations de tous les acteurs sans ambages. Il faudrait éviter de dénaturer le parc par la mise en place des infrastructures. C'est dans cette logique que les gestionnaires ont pris des dispositions à travers des études de terrain avant l'installation de ces infrastructures. L'état des lieux sur la gestion de la RBP depuis sa création fait apparaître plusieurs modes de gestions avec des logiques d'acteurs et d'actions diversifiées. Une pluralité de perceptions des acteurs a été soulevé par les différents acteurs impliqués dans la conservation de ce patrimoine naturel. Toutefois, des défis restent à relever en ce qui concerne l'implication des acteurs et l'accès des ressources naturelles par les communautés locales. Il urge de revoir les formes de participation des élus locaux et des communautés locales pour garantir la gestion durable de la RBP. L'option souhaitée est la participation plus directe des communautés locales afin d'éviter les conflits observés autour de cette gestion déléguée.

Références bibliographiques

- CENAGREF, (2005): *Plan d'Aménagement Participatif et de Gestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari*, p.83

- Delavalle M., Gendrin P., Davigo J. et Olagnon H., 1985 : *La gestion patrimoniale des eaux. Aménagement et nature*, n° 78, 7-10.
- DPNP, 2009: *Plan d'Aménagement Participatif et de Gestion, 2004-2013 de la Réserve de Biosphère de la Pendjari*, Version révisée en cours d'adoption p.123
- Kiansi Yantibossi., (2010) : *La cogestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari : une approche concertée pour la conservation de la biodiversité et le développement économique local durable*. Thèse de Doctorat, AAC/FLASH, p.274
- Tiomoko Djafarou, Kiansi Yantibossi, Lange Udo. et Sinsin A.Brice., (2012): *Capitalisation de l'expérience de cogestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari*. In Climat et Développement n°14 Décembre 2012, p.35-43
- Tiomoko Djafarou, *Gestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari : modes de gestion et proposition d'un modèle conceptuel de durabilité*, Thèse présentée pour l'obtention du Doctorat (Unique) de l'Université d'Abomey-Calavi, 2014, p. 46
- Kiansi Yantibossi, (2011) *Cogestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari : Approche concertée pour la conservation de la biodiversité et le développement économique local*, Thèse présentée pour l'obtention du Doctorat de l'Université d'Abomey-Calavi, p. 56
- Milot N., (2012), La gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques, *VertigO -la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], mis en ligne le 15 décembre 2012.
- Catherine C., Les réserves de biosphère : des lieux de collaboration entre chercheurs et gestionnaires en faveur de la biodiversité 2006/1 (Vol. 14), p. 84-90
- *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 226-227,
- Codjo AHONONGA, (2011), Elaboration du cadre institutionnel de gestion communautaire des forêts sacrés au Benin
- Yves Livian. Les apports de la sociologie à la gestion des ressources humaines : Fondements de la GRH. 2012. ffhalshs-00804685f, p. 5
- Bio Imorou, (2020), *logiques et pratiques de gestion des terres cultivables autour de la réserve de biosphère de la Pendjari*: matériaux pour une socio anthropologie des ressources naturelles au nord-ouest du Benin, thèse de Doctorat, p. 89
- Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN (1995), *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, p. 11

- Ludovic Kouagou N'TCHA (2020), Mécanismes endogène d'exploitation des ressources naturelles au sud-est du Benin : défis pour une gestion durable du raphia, p. 103